

# Un nouveau protocole pour une approche globale de l'accompagnement vers l'emploi est signé

18 Avril 2019



© Fotolia

Un nouveau protocole pour une approche globale de l'accompagnement vers l'emploi a été signé par la ministre du Travail, le président de l'Assemblée des Départements de France et le directeur général de Pôle emploi.

Annoncée par le Président de la République le 13 septembre dernier, la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** (cf encadré) fait de l'accompagnement de tous vers l'emploi l'un des piliers de l'action du Gouvernement, notamment grâce à la création de la Garantie d'activité.

Le déploiement progressif de ce dispositif se fera à partir de 2019. Initialement portée par Pôle emploi, la **Garantie d'activité** pourra aussi l'être également par « des structures, publiques ou privées mandatées au travers d'appels à projets ou de marchés publics dédiés ». Elle a notamment pour objectifs « d'accroître la rapidité de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) » et de « garantir à toute personne en difficulté d'inclusion sociale et professionnelle un accompagnement intensif et orienté vers l'activité, adapté à sa situation ».

Le nouveau protocole, signé le 5 avril par Muriel Pénicaud, Dominique Bussereau et Jean Bassères, « s'inscrit dans le cadre d'une relation renouvelée entre l'Etat et les Départements, grâce aux conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ». Il a l'ambition d'augmenter, dès 2019, de près de « 43 % le nombre des personnes accompagnées, et d'améliorer leur retour à l'emploi ».

*La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté comporte cinq engagements :*

- *L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;*
- *Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;*
- *Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;*
- *Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;*
- *Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.*

*(source : ministère des Solidarités et de la Santé)*

Les départements et Pôle emploi souhaitent améliorer l'**efficacité de l'accompagnement global**. Au travers de ce protocole, ils s'engagent notamment à **réduire les délais d'entrée en accompagnement** global pour prendre en charge plus rapidement les personnes en difficulté, avec l'objectif d'un délai moyen de trois semaines ; et à **renforcer la coordination entre les conseillers de Pôle emploi et les professionnels du travail social** des départements, pour faciliter le travail conjoint.

Ils souhaitent aussi développer des actions contribuant à l'**insertion des publics les plus fragiles** en particulier en matière d'inclusion numérique, d'accompagnement des mobilités géographiques, de solutions de garde d'enfants ; et mener des actions concertées pour favoriser les recrutements.

Les départements peuvent dès à présent intégrer ce nouveau cadre de référence aux conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Emmanuelle Vignerot

**Tags :** [ministre du travail](#) [1] | [Pôle emploi](#) [2] | [ADF](#) [3] | [RSA](#) [4] | [lutte contre la pauvreté](#) [5]